

Adresse de la société populaire de Vézillon (Eure), lors de la séance du 15 thermidor an II (2 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Vézillon (Eure), lors de la séance du 15 thermidor an II (2 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 48;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22525_t1_0048_0000_2

Fichier pdf généré le 09/07/2021

2

La France respire; la République se rafermit au bord du précipice que vous avez comblé. Votre mâle énergie, votre accord sublime ont sauvé la patrie. Continuez, intrépides deffenseurs, à marcher de frond vers le terme de vos travaux. Le peuple, dont le veu unanime sanctionne vos sages mesures, secondera vos efforts et ne séparera jamais sa cause de la votre.

Réunis par le zèle pur et désintéressé du patriotisme, pour le bien et l'instruction de nos concitoyens, nous n'avons jamais eu d'autre esprit que celui qui vous anime. Etrangers à tous les partis, à toutes les factions, nous vouons à l'exécration tous ceux qui se sont écartés et s'écarteront désormais de l'unité nationale, qui réside essentiellement dans la volonté libre de la Convention. Nous resterons toujours fermes dans notre attachement aux vrais principes de la liberté et du républicanisme et ne verrons jamais nos représentans que dans ceux qui les deffendront.

Vive la république, Vive l'unité de la Convention.

LEVASSEUR, BOCQUET (*off.*), HEURTAU, PLEGNE, BIZET, COURTIER, LE MICHE, BARON, Th. MAREST, CHOBERT, DROINY, BENICHOU, LEMAIRE, autre BARON, VIARD, autre LEMAIRE, ROUSQUIN, GURNIER, VERSIGNY, GORÈS, BOUILLON, BRUSLÉ, BERTAUBOIS, MILLEVAGE, VERNET, DESCHESSELLE, THUILLIER, autre BARON, BUISSON, BARBOUX, LUCAS, J.A. RABIÉ, GOUVERNEUR, LAIR, Moÿse NATAN, LAVOUÉ, MALLET, BONNET, BOCQUET fils, D. BOCQUET l'aîné (*secrét.*), CHAMPION [et 3 signatures illisibles].

d'

[Vézillon, *s.d.*] (1)

La société populaire des sans-culottes de la commune de Vézillon vous félicitent d'avoir déjoué la trame infernale ourdie par le scélérat Robespierre et ses complices. Elle vous prie d'agrer (*sic*) les sentiments de respect et de reconnaissance dont elle est pénétrée.

Continuez, digne représentants, à bien mériter de la patrie; nous vous offrons notre vies et nos fortunes, et nous vous renouvelons le serment de deffendre la liberté et l'égalité, et de mourir en les deffendants.

BEQUET (*présid.*), MOUTIER (*secrét.-adj.*¹). (2).

(1) C 314, pl. 1 259, p. 2. Mentionné par *Bⁿ*, 27 therm. (1^{er} suppl¹).

(2) Au n^o 29 de la plaquette 1 259, on trouve l'accusé de réception suivant : « Les représentans du peuple composant la commission des Dépêches aux citoyens composant la société populaire de Vézillon : Il nous est parvenu, citoyens, une adresse que vous avez envoyée à la Convention nationale, par laquelle vous la félicitez d'avoir déjoué l'infernale trame ourdie par l'infâme Robespierre et ses complices. Elle lui a été lue cejourd'hui, et il en a été ordonné la mention honorable et l'insertion au bulletin ».

Les représentans du peuple envoyés près les armées du Rhin et de la Moselle écrivent à la Convention nationale.

Thionville, le 13 thermidor
an 2 de la République une et indivisible.

Citoyens collègues,

Nous avons reçu votre proclamation relativement aux nouvelles conspirations que vous avez déjouées, et nous venons de la transmettre à l'armée. Que tous les traîtres tombent, que tous les tyrans soient anéantis; c'est, n'en doutez pas, le voeu unanime de tous ceux qui versent ici leur sang pour la patrie : ce sang ne coule pas pour quelques conspirateurs, mais pour la liberté, pour l'égalité, pour la République indestructible. Périssent quiconque voudra usurper la puissance qui n'appartient qu'au peuple ! Périssent quiconque voudra s'élever au-dessus du niveau de l'égalité ! c'est ainsi que nous votons avec vous; c'est ainsi que votent les armées triomphantes. Tant de héros morts pour la patrie n'auront pas cet affront que la terre qu'ils ont affranchie par leur courage, retombe sous la verge d'un maître.

Signé, HENTZ, BOURBOTTE, GOUJON.

L'insertion au bulletin est décrétée (1).

[*Applaudissements*]

3

Le citoyen Maure, représentant du peuple, envoyé dans les départemens de Seine-et-Marne, de l'Yonne et de l'Aube, écrit de Troyes, le 12 thermidor, que les nombreux habitans de la commune de Troyes ont appris avec horreur les nouveaux attentats contre la liberté; ils en détestent les auteurs, ils applaudissent à leur juste et prompt punition; ils sont dévoués à la Convention nationale, dans laquelle réside l'exercice de la puissance du peuple.

Insertion au bulletin (2).

[*Applaudissements*]

[Troyes, 12 therm. II] (3).

Salut et fraternité ! Citoyens collègues,

Que l'univers étonné apprenne enfin que les Français libres ont en horreur les tirans et les traîtres.

(1) *P.-V.*, XLII, 291. (original dans C 311, pl. 1 231, p. 9); *Bⁿ*, 16 therm.; *Moniteur* (réimpr.), XXI, 375; *Audit. nat.*, n^o 678; *C. Eg.*, n^o 714; *Débats*, n^o 681, 268; *F.S.P.*, n^o 394 (selon cette gazette, la Convention décrète que cette lettre sera relue lorsque l'assemblée sera plus nombreuse); *M.U.*, XLII, 250-251; *J. Perlet*, n^o 679; *J. Fr.*, n^o 677; *J. Sablier* (du soir), n^o 1 475; *Mess. Soir*, n^o 713; *J. Jacquin*, n^o 734; *Ann. patr.*, n^o DLXXIX; *Rép.*, n^o 226; *J. Lois*, n^o 676; *J.S.-Culottes*, n^o 535; *C. univ.*, n^o 945.

(2) *P.-V.*, XLII, 292. *Débats*, n^o 682, 280; *J. Fr.*, n^o 677; *Bⁿ*, 17 therm. (suppl¹).

(3) C 311, pl. 1 231, p. 8; mention dans *F.S.P.*, n^o 394.